

# ECOLOGIC BILAN 2022

Ecologic est une entreprise à but non lucratif chargée par les pouvoirs publics de gérer la responsabilité élargie des producteurs ou filière(s) REP.

Créé en 2006, notre éco-organisme est aujourd'hui, du haut de ses 18 ans d'expérience, l'un des acteurs historiques du paysage de l'économie circulaire en France.

# ECOLOGIC APRÈS 2022 DE NOUVELLES DIMENSIONS POUR DE NOUVELLES MISSIONS



2022 est une année charnière pour Ecologic. Au-delà de notre activité historique liée aux équipements électriques et électroniques, nous prenons en charge la responsabilité élargie des producteurs de deux nouvelles filières : les articles de sport et de loisirs (REP ASL), et les articles de bricolage et de jardin à moteur thermique (REP ABJth).

Par ailleurs, nous mettons en œuvre les nouvelles obligations de la loi AGEC et notamment, les fonds réemploi et réparation.

Ces défis de croissance continuent à être relevés par l'ensemble de nos collaborateurs, par notre gouvernance et par nos partenaires.

Je les remercie vivement pour leur engagement et l'efficacité de leurs actions dans un contexte organisationnel soumis à une radicale évolution, afin de dimensionner Ecologic à la hauteur de ses ambitions.

**René-Louis PERRIER** • *Président Directeur Général d'Ecologic*

## NOTRE ÉCO-ORGANISME



**73**  
collaborateurs

**+26%**  
en 2022

### 3 agréments d'État

en vigueur depuis 2022 pour une durée de 6 ans,  
correspondant à 3 Filières REP :



Équipements  
Électriques et  
Électroniques (EEE)



Articles de Sport  
et de Loisirs (ASL)



Articles de Bricolage  
et de Jardin  
thermiques (ABJth)

Notre périmètre d'actions en 6 mots :

**Conformité • Collecte • Sensibilisation**  
**Réemploi • Réparation • Recyclage**

Une expertise  
sur **5 secteurs**  
d'activités :

IT & numérique

Mobilités douces  
et plus globalement,  
sport & loisirs

Équipements  
des ménages

Outillage  
et jardinage  
motorisé

Génie climatique et  
cuisines professionnelles

2 fonds par filière visant à allonger  
la durée d'usage des produits  
et à prévenir les déchets :



Fonds  
réparation



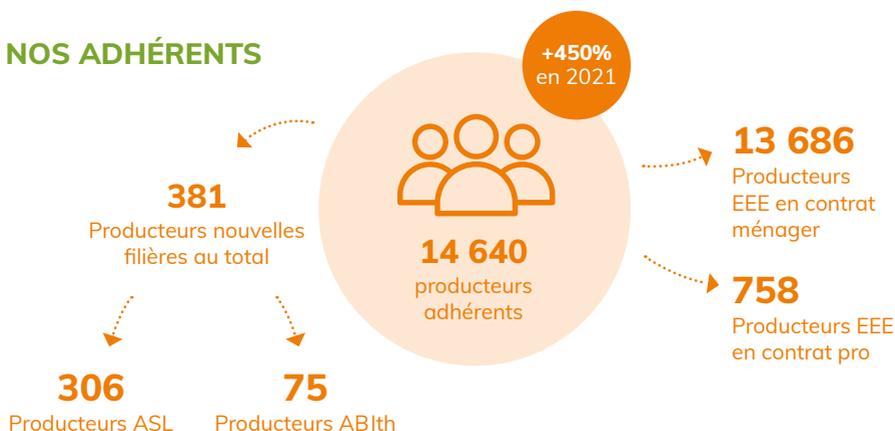
Fonds  
réemploi



## NOS ACTIONNAIRES

Des acteurs reconnus sur leur marché, nous ont accordé leur confiance en nous désignant comme le gestionnaire de leur REP (responsabilité élargie des producteurs).

## NOS ADHÉRENTS



### QU'EST-CE QUE LA RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS (REP) ?

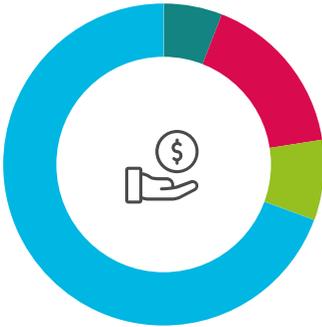
La REP se fonde sur le principe du pollueur-payeur qui consiste à rendre responsable celui qui génère une « pollution » et à la prendre en charge. C'est pourquoi, le prix du produit vendu à son utilisateur (professionnels ou consommateurs) inclut une éco-contribution qui couvre le coût de gestion de sa fin d'utilisation.

Ainsi, fabricants, distributeurs, importateurs assurent la responsabilité de l'ensemble du cycle de vie des produits qu'ils mettent sur le marché, de leur éco-conception jusqu'à leur fin

de vie. Pour se faire, ces acteurs économiques adhèrent à un éco-organisme, organisation non lucrative agréée par l'État et le financent grâce aux éco-contributions. Charge à l'éco-organisme, d'organiser et de développer des solutions de réparation, de collecte, de réutilisation ou de recyclage appropriées des différents produits, au nom de ses adhérents.

Ces dispositifs répondent à un cahier des charges strict, émanant des pouvoirs publics, avec pour finalité de protéger au mieux l'environnement et la santé humaine.

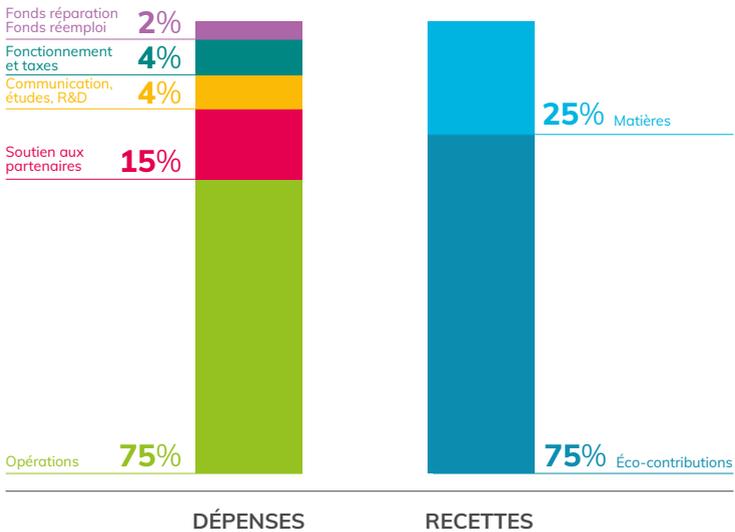
# LES CONTRIBUTIONS VERSÉES



Contributions	en k€
● EEE Ménagers	71 743
● EEE Professionnels	8 329
● ASL	17 208
● ABJth	6 089
<b>Total</b>	<b>103 370</b>

## L'UTILISATION DES CONTRIBUTIONS EN 2022

L'année 2022 représente l'année de démarrage progressifs des fonds qui devront représenter 5% des contributions.



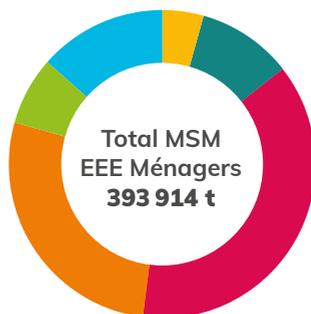
L'année 2022 correspond au démarrage progressif des fonds réparation et réemploi. Au terme de son agrément 2022-2027, Ecologic estime que les charges liées à la mise en œuvre de ses fonds toutes filières confondues, représenteront plus d'un tiers de ses dépenses.

# LES ÉQUIPEMENTS MIS SUR LE MARCHÉ PAR NOS ADHÉRENTS

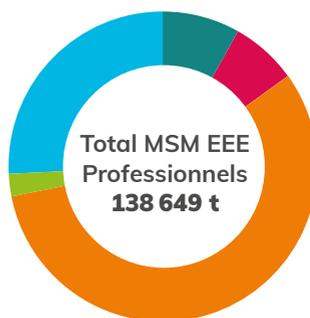
Total EEE :

**532 563 t** (431 095 901 unités)

MSM M*	Tonnes
● CAT1	53 107
● CAT2	28 143
● CAT4	107 795
● CAT5	148 132
● CAT6	39 625
● CAT8	17 112



MSM P*	Tonnes
● CAT1	35 704
● CAT2	3 255
● CAT4	78 786
● CAT5	9 637
● CAT6	11 267



Total ASL		Total ABJth :
CAT1* : <b>36 715 t</b>	CAT2* : <b>82 195 t</b>	<b>40 575 t</b>

\*cf. Lexique des sigles p.14

# NOS MISSIONS & LEURS RÉSULTATS



« 2022 marque une année importante pour la filière EEE avec le démarrage des fonds (réparation et réemploi) pour la filière EEE Ménagers, et une accélération très forte de la performance de collecte sur la filière des EEE Professionnels.

Ces résultats confirment l'efficacité des solutions mises en œuvre :

- le portail e-dechet.com,
- l'application iDépose avec l'appui de notre réseau de recycleurs partenaires
- ou encore, notre dispositif de « Producteurs-Acteurs ».

Un travail conjoint avec les pouvoirs publics demeure indispensable sur les "illégaux" pour l'atteinte de l'objectif à terme. »

**Ludovic Degand** • Directeur Général Adjoint en charge du Développement et de la Filière EEE



Année de démarrage des filières articles de sport et de loisirs (ASL), et articles de bricolage et de jardin thermiques (ABJth), 2022 a été marquée par la mise en place des outils indispensables à l'opérationnalité d'une REP : prospection des adhérents, contrats types, systèmes d'information, réseau de collecte et de réemploi, appel d'offre...

Dès le départ, l'ensemble des professionnels nous ont témoigné leur fort engagement dans la création de leur filière. Ainsi, plus de 900 magasins sont déjà équipés en point de collecte par exemple.

En même temps, se sont préparées les nouvelles activités d'Ecologic liées au fonds réparation et au fonds réemploi. Déjà 150 groupes de travail et de nombreux échanges avec les pouvoirs publics, ce travail collaboratif s'est fait et se poursuit aussi avec les autres éco-organismes (textile, jouet, bricolage, bateau).»

**Vanessa Montagne** • Directrice des Nouvelles Filières (ASL & ABJth)

## NOS TERRITOIRES DE COLLECTE



## LES ÉQUIPEMENTS ET ARTICLES COLLECTÉS



EEE ménagers & professionnels :  
**Catégories 1, 2, 4, 5, 6 et 8\*.**



ASL : **tous types des 2 catégories existantes**, sauf les articles exclusivement dédiés aux professionnels.



ABJ thermiques : **tous types**, sauf les articles exclusivement dédiés aux professionnels.

# LA PREMIÈRE ANNÉE DE COLLECTE POUR LES NOUVELLES FILIÈRES

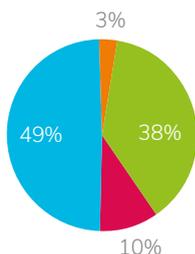


**485 t** ASL collectés

## LES CANAUX DE COLLECTE

Tonnes collectées réparties par type de canal

Origine	Masse collectée (t)
● Collectivités Territoriales	184
● Distribution	16
● ESS	237
● Clubs et Événements Sportifs	48
<b>Total</b>	<b>485</b>



Nombre de points de collecte répartis par types de canal

Total : **1 742** PDC

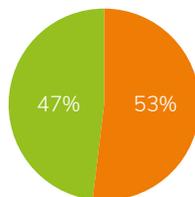


**19 t** ABJth collectés

## LES CANAUX DE COLLECTE

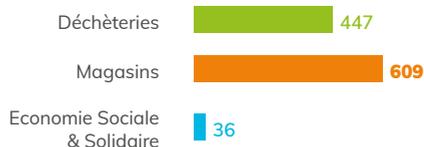
Tonnes collectées réparties par type de canal

Origine	Masse collectée (t)
● Collectivités Territoriales	10
● Distribution	9
<b>Total</b>	<b>19</b>



Nombre de points de collecte répartis par types de canal

Total : **1 092** PDC



# LA COLLECTE DES EEE



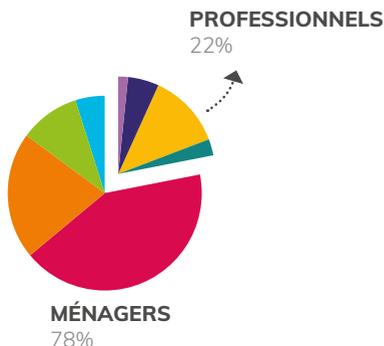
**257 218 t**

EEE collectées dont **5 440 t** collectées dans les DOM

## LES CATÉGORIES

Catégorie*	Masse collectée (t)
● ECRAN	12 552
● GEMF	25 805
● GEMHF	54 293
● PAM	108 155
<b>Total MEN</b>	<b>200 805</b>
● CAT1	6 961
● CAT4	31 990
● CAT5	13 290
● CAT6	4 173
<b>Total PRO</b>	<b>56 413</b>
<b>Total Général</b>	<b>257 218</b>

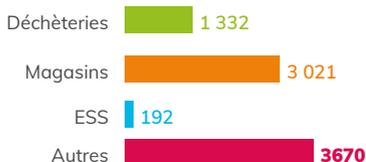
Parts des tonnes collectées répartis par catégories EEE



\*Détails des catégories p.14

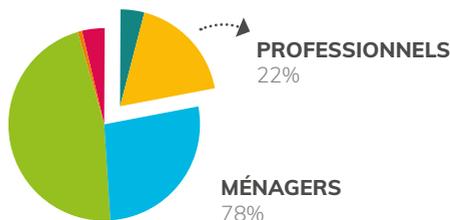
## LES CANAUX DE COLLECTE

Nombre de points de collecte répartis par types de canal  
Total : **8 215** PDC



Origine	Masse collectée (t)
● Autres (Ménagers)	69 327
● Collectivités Territoriales	119 724
● Distribution	1 952
● ESS	9 802
<b>Total MEN</b>	<b>200 805</b>
● Autres (Professionnels)	10 239
● Gestionnaires de déchets	46 175
<b>Total PRO</b>	<b>56 413</b>
<b>Total Général</b>	<b>257 218</b>

Parts des tonnes EEE collectées par types de canal



# LA PRÉVENTION AU COEUR DE NOTRE ACTION



## LE RÉEMPLOI

2022 est l'année de mise en place des fonds réemploi des filières EEE (équipements électriques et électroniques) et ASL (articles de sport et de loisirs). Ecologic est le premier éco-organisme à avoir démarré la procédure de référencement des acteurs de l'économie sociale et solidaire. Dès avril, ces partenaires se voyaient offrir la possibilité de signer un contrat avec nous et ainsi, de bénéficier du fonds réemploi.

2022 restera donc l'année de co-construction des fonds réemploi en partenariat avec les représentants des têtes de réseau et à l'avenir, nous allons consolider nos relations.

Pour la filière ABJth (articles de bricolage et de jardin thermiques), Ecologic donnera fin 2023 la possibilité de contractualiser, à l'ensemble des acteurs.

**Virginie Lefèvre • Responsable  
Développement du Réemploi**

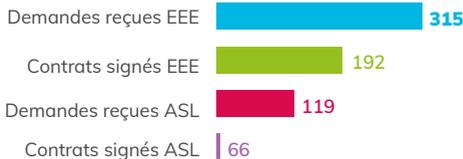
Date de création  
du fonds

**2022**

Eco-contributions  
allouées au fonds

**5%**  
du total

## Références (décembre 2022)



## Tonnes réemployées





## LA RÉPARATION

2022 fut une année de synthèse des travaux du fonds réparation avec l'ouverture en avril, de la labellisation QualiRépar aux réparateurs d'équipements électriques et électroniques (EEE) et l'accès aux « bonus réparation » pour les consommateurs dès mi-décembre.

Les enseignements de sa mise en œuvre ont permis d'ajuster et d'optimiser les procédures de labellisation des réparateurs, ainsi que celles du remboursement des « bonus réparation ».

Ils permirent également, d'inspirer la co-construction d'autres fonds réparations pour nos nouvelles filières (ASL et ABJth).

Là où 2022 fut une rampe de lancement, 2023 sera une rampe d'accélération.

L'engagement et la mobilisation de l'ensemble des parties prenantes, associées à une volonté forte d'optimiser le dispositif, continuent d'y contribuer.

**Basilios Riniotis • Directeur Adjoint Fonds Réparation**

Démarrage de la labellisation  
**Avril 2022**



Date de démarrage des bonus réparation :

**15 décembre 2022**

Nbre de remboursements effectués à fin 2022 :

**444**  
soit un montant total de 11 125€

Montant total alloué au fonds (selon cahiers des charges) :

**20 M€**

Nbre de réparateurs labellisés EEE fin 2022 :

**164**  
entreprises

Nbre de réparateurs fin 2022

**1000**  
réparateurs (dont 50% à domicile)



La mise en place de dispositifs de collecte et de solutions de traitement toujours plus performants, comme l'accompagnement de nos adhérents producteurs vers des produits mieux éco-conçus représentent des priorités pour Ecologic. Dans le cadre du déploiement des nouvelles filières, la recherche et le développement de réponses adaptées aux traitements de la fin de vie des équipements et articles, a poussé Ecologic à proposer un dispositif d'Appel à Projets pour faire émerger des solutions innovantes.

Nos travaux en sciences comportementales soutiennent la mise en place de solutions pour capter les produits et déchets qui nous échappent. Au-delà de l'accompagnement de nos adhérents dans la mise en œuvre de leur nouvelle obligation en matière d'éco-conception, Ecologic a également lancé d'importants travaux et un programme de recherche avec un ensemble de producteurs et recycleurs, pour favoriser l'intégration de matières recyclées dans les nouveaux produits.

**Bertrand Reygner** • Directeur des Relations Techniques et Institutionnelles

## UNE RELATION DE CONFIANCE AVEC NOS OPÉRATEURS DE RECYCLAGE ET DE TRAITEMENT

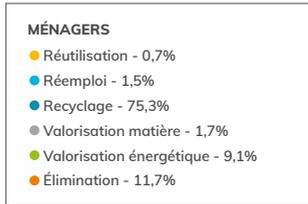
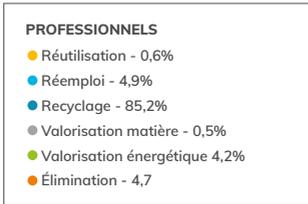


### Suivi de la Conformité

- **147** sites de traitement et de regroupement audités
- **61** contrats avec des partenaires gestionnaires de déchets (GDD) correspondant à **318** sites

# L'ANNÉE 2022 DE RECYCLAGE ET TRAITEMENT EN QUELQUES CHIFFRES

## BILAN DES DIFFÉRENTS TRAITEMENTS DES EEE



## BILAN EN MATIÈRE EEE



# LEXIQUE DES SIGLES EN USAGE POUR LES FILIÈRES EEE, ASL ET ABJTH

## LES CATÉGORIES DES EEE

**CAT. 1 :** Équipements d'échange thermique

**CAT. 2 :** Écrans, moniteurs et équipements comprenant des écrans d'une surface supérieure à 100 cm<sup>2</sup>

**CAT. 3 :** Lampes

**CAT. 4 :** Gros équipements

**CAT. 5 :** Petits équipements

**CAT. 6 :** Petits équipements informatiques et de télécommunications

**CAT. 7 :** Panneaux photovoltaïques

**CAT. 8 :** Cycles à pédalage assisté définis au 6.11 de l'article R. 311-1 du code de la route et engins de déplacement personnel motorisés définis au 6.15 du même article.

## FLUX DES EEE

**ECRAN :** Écrans (dont FPD : écrans plats, et CRT : écrans cathodiques)

**GEF :** Gros électroménager froid

**GEHF :** Gros électroménager hors froid

**PAM :** Petits appareils en mélange

**M ou MEN :** Flux ménager

**P ou PRO :** Flux professionnel

## LES CATÉGORIES DES ASL

**CAT1 :** Cycles et engins de déplacement personnel non motorisés (EDP)

**CAT2 :** Autres produits destinés à la pratique sportive et/ou aux activités de plein air.

## LES FILIÈRES REP D'ECOLOGIC :

**EEE :** Équipements électriques et électroniques

**ASL :** Articles de sport et de loisirs

**ABJth :** Articles de bricolage et de jardin à moteur thermique

**REP :** Responsabilité élargie des producteurs

**MSM :** Mises sur le marché

**PDC :** Point de collecte

**GDD :** Gestionnaires de déchet





**RÉPARER**



**RÉUTILISER**



**RECYCLER**



15 avenue du Centre  
78280 GUYANCOURT

01 30 57 79 09

[WWW.ECOLOGIC-FRANCE.COM](http://WWW.ECOLOGIC-FRANCE.COM)

Metteurs en marché (Producteurs, distributeurs, importateurs, e-commerce, places de marché et vendeurs tiers) :

[producteurs@ecologic-france.com](mailto:producteurs@ecologic-france.com)

Particuliers détenteurs d'équipements ou d'articles usagés :

[info@ecologic-france.com](mailto:info@ecologic-france.com)

[www.e-reparation.com](http://www.e-reparation.com)

Professionnels détenteurs d'équipements ou d'articles usagés :

[contact@ecologic-france.com](mailto:contact@ecologic-france.com)

[www.e-dechet.com](http://www.e-dechet.com)